



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles aura à statuer sur deux demandes de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 11 décembre 2023 à 19h30**, au Centre culturel sis au 145 rue de l'Aréna à Trois-Pistoles.

1 Immeubles sis au 16, 18 et 28 rue Martel

- 1.1 La demande vise à rendre présumé conforme les escaliers qui empiètent dans la marge avant du 16 rue Martel de 0,21 cm et du 20 rue Martel de 0,19 cm en étant implanté respectivement à 1,29 m et 1,31 m de la ligne avant au lieu de 1,50 m, tel que prescrit par l'article 6.3 (2) du règlement no 591 de zonage.
- 1.2 La demande vise à rendre présumé conforme la superficie maximale des remises implantées. Elles ont respectivement 27,33 m² au lieu de 27 m² et 64,758 m² au lieu de 58,50 m². Elles dérogent aux règles établies au tableau 8.2 de l'article 8.2 du règlement no 591 de Zonage.

2 Immeuble sis au 305 rue Pelletier

La demande vise à rendre présumé conforme l'implantation d'un garage isolé à une distance entre 1,84 m et 2,64 m de la ligne avant au lieu de 6 m tel que prescrit par l'article 5.5.1 du règlement no 591 de zonage.

Toute personne désirant s'opposer à ces demandes doit le faire par écrit, en motivant les raisons de celle-ci, à greffe@ville-trois-pistoles.ca ou en se présentant à la séance du conseil municipal du 11 décembre prochain.

Donné à Trois-Pistoles, ce 6^e jour de novembre 2023.

Original signé

Catherine Fiset, LL. B.
Greffière